

Compte rendu du conseil municipal

Mercredi 02 Décembre 2015 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, ROIRAND Nathalie, SANGAY André, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

Absent ayant donné procuration : FILLATRE Rachael (Procuration à Monsieur LASSIS Henri), BOUCON Patrick (Procuration à Madame ROIRAND Nathalie)

Absent excusé :

Absent :

Ouverture de la séance

Monsieur CAPERAN Paul a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil se trouvant dans le dossier du jour, il sera approuvé lors du prochain conseil.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative sur le budget Transport Scolaire.

Voté à l'unanimité

Appel d'offre de la « mise en accessibilité de la salle des fêtes »

Lot n° 1 : Démolitions – Gros œuvres – Assainissement – Couverture

- ✚ Entreprise CANDELON : 15 110.58 €
- ✚ Entreprise XUERI : 16 619.15 €
- ✚ Entreprise Constructions de la Ténarèze : 16 090.56 €

Conclusion : Le Maître d'œuvre propose au Maître d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise CANDELON pour un montant de 15 110.58 €.

Lot n° 2 – Menuiserie bois et métallique

- ✚ Entreprise TEANI : 8 756.24 €
- ✚ Entreprise DAZEAS : 9 833.30 €

Conclusion : L'entreprise moins-disante étant également la mieux-disante, la Maîtrise d'œuvre propose à la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise TEANI pour un montant de 8 756.24 €

Lot n° 3 – Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds

- ✚ Entreprise JPMI : 10 388.08 €
- ✚ Entreprise NIN : 10 228.62 €
- ✚ Entreprise CANDELON : 13 787.43 €

Conclusion : Le Maître d'œuvre propose au Maître d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise NIN pour un montant de 10 228.62 €

Lot n° 4 – Peintures

✚ Entreprise DUTREY : 5 278.42 €

Conclusion : L'offre de l'entreprise étant valable, la Maîtrise d'œuvre propose à la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise DUTREY pour un montant de 5 278.42 €.

Lot n° 5 – Carrelages

✚ Entreprise DUVIAU : 8 920.00 €

✚ Entreprise LARY : 11 946.13 €

✚ Entreprise CANDELON : 15 674.88 €

Conclusion : L'entreprise moins-disante étant également la mieux-disante, la Maîtrise d'œuvre propose à la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise DUVIAU pour un montant de 8 920.00 €

Lot n° 6 – Plomberie – Sanitaires

✚ Entreprise JUSTUMUS : 8 000.00 €

✚ Entreprise PILATI : 10 070.84 €

Conclusion : L'entreprise moins-disante étant également la mieux-disante, la Maîtrise d'œuvre propose à la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise JUSTUMUS pour un montant de 8 000.00 €

Lot n° 7 – Electricité – Chauffage - VMC

✚ Entreprise FAUCHE : 12 860.69 €

✚ Entreprise DESPAX : 12 349.00 €

✚ Entreprise TAUPIAC : 13 410.00 €

✚ Entreprise MLA32 : 17 165.45 €

Conclusion : Le Maître d'œuvre propose à la Maîtrise d'Ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise DESPAX pour un montant de 10 319.00 € et conseille de retenir la variante « Remplacement du TGBI » assurant une mise aux normes soit un montant définitif de 12 349.00 €

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait délibéré sur le choix des candidats concernant l'appel d'offre de la « Mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes ».

Concernant le lot n°1, démolition, gros œuvres, assainissement, couverture, le bureau d'architecte DELMAS a constaté qu'une offre de l'entreprise Constructions de la Ténarèze est arrivée hors délais.

Par conséquent, Madame le Maire propose de retenir les propositions de la Maîtrise d'œuvre soit :

✚ Pour le lot n° 1 (Démolitions – Gros Œuvres – assainissement – Couverture) : l'entreprise CANDELON pour un montant de 15 110.58 € HT et de retenir les prestations complémentaires comme suit :

- Couverture pour un montant de 11 015.87 € HT
- Terrasse pour un montant de 14 502.00 € HT
- Cuve fioul pour un montant de 4 675.00 € HT

✚ Pour le lot n° 2 (Menuiseries bois et métalliques) : l'entreprise TEANI pour un montant de 8 756.24 € HT

✚ Pour le lot n° 3 (Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds) : l'entreprise NIN pour un montant de 10 228.62 HT

✚ Pour le lot n° 4 (Peintures) : l'entreprise DUTREY pour un montant de 5 278.42 € HT

✚ Pour le lot n° 5 (Carrelage) : l'entreprise DUVIAU pour un montant de 8 920.00 € HT

✚ Pour le lot n° 6 (Plomberie - Sanitaires) : l'entreprise JUSTUMUS pour un montant de 8 000.00 € HT

✚ Pour le lot n° 7 (Electricité – Chauffage - VMC) : l'entreprise DESPAX pour un montant de 10 319 € HT et retenir la variante « Remplacement du TGBI » pour un montant total de 12 349.00 € HT

Voté à l'unanimité

Grand site « Flaran – Baïse – Armagnac »

Avenant au contrat

Proposition de proroger la durée du plan d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » suite à la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon jusqu'au 31 décembre 2017.

Voté à l'unanimité

Garantie d'emprunt pour l'Office Public de l'Habitat du Gers

Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 10 % pour l'Office Public de l'Habitat du Gers concernant les travaux de réhabilitation thermique de 31 logements pour un montant de 94 000 €.

Voté à l'unanimité

Communauté des Communes de la Ténarèze

Attribution de compensation

Le tableau des attributions de compensation laisse apparaître que le montant reversé à la Commune est identique soit 217 601,80 € tout en prenant en compte :

✚ Portage 3 081,13 €

✚ Chantiers 4 458,06 €

Il est proposé de donner un avis sur la mise en place d'une clause de revoyure qui permettra une révision des attributions de compensation 2015 afin d'intégrer d'éventuelles corrections d'évaluations des charges transférées.

Voté à l'unanimité

Occupation du domaine public pour la future école maternelle

Lors de l'instruction à la Communauté des Communes du permis de la future école maternelle, il a été constaté que l'implantation de la future cour et de sa rampe d'accès se trouvait dans une zone N du PLU et donc non constructible.

Madame le Maire propose, avant la mise en place du PLUI, de prendre une délibération en tant que gestionnaire du domaine public pour que la cour et la rampe puissent être implantées sur cette zone.

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives – Budget Transport Scolaire

Augmenter

✚ 615 (Entretien et réparations) : **1 450.00 €**

Pour cela nous prenons les crédits au

✚ 74 (subvention d'exploitation) : **1 450.00 €**

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Tableau de la formation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre

Changement entre Bernard LAPEYRE (8 à 10h) et Henri LASSIS (12h à 14h)

Chantal VERZENI sera absente le 13 décembre

Michel NOVARINI

Contrat avec Antargaz – Contrat renégocié passe de 1 300 € la tonne à 680 € la tonne.

Monique MESTRE

Chemin de randonnée – Rencontre avec Mr CAILLAU au sujet des chemins de randonnée sur Valence

Henri LASSIS

Téléphonie – Baisse significative, 9 230 € à ce jour.

Salle de tennis – Changement des néons.

Motifs de Noël – Installés ce jour

Bernard LAPEYRE

Elagage – Devis demandés pour élaguer les marronniers.

Panneau – Arrêté pour la pose des panneaux signalant le chemin de halage.

Isabelle SAPIN

Spectacle de Noël – Il se tiendra le 20 décembre à 17h00 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 20h50